

Professions des centrales nucléaires

Technicien en radioprotection

Profil d'exigences Technicien en radioprotection :

- Diplôme officiel d'agent de radioprotection
- Au minimum trois ans d'expérience professionnelle en qualité d'agent de radioprotection
- Aptitudes à la gestion de collaborateurs
- Aptitude à s'imposer

Tâches principales

Le technicien en radioprotection s'occupe de tâches globales relatives à la radioprotection. Il se charge notamment de planifier la radioprotection, d'assister le personnel spécialisé sur le plan technique lors de la préparation et de l'exécution des tâches ainsi qu'en ce qui concerne la documentation. Il surveille également la radioexposition du personnel (dosimétrie). Le technicien en radioprotection occupe souvent une position hiérarchique en qualité de chef de groupe.

Profil d'exigences

Les exigences posées au personnel de radioprotection sont particulièrement élevées. La profession de technicien en radioprotection requiert de grandes compétences, une connaissance approfondie des interrelations générales dans la centrale ainsi qu'une excellente compréhension des processus de travail des différents départements spécialisés. Dans cette profession, il est tout aussi important de connaître et d'appliquer parfaitement les exigences légales que de disposer d'aptitudes à s'imposer et à diriger du personnel.

Le futur technicien en radioprotection doit attester d'un diplôme officiel d'agent de radioprotection et de trois ans d'expérience pratique à ce poste.

Formation

Au terme de ces trois années de pratique en qualité d'agent de radioprotection, si le candidat au poste de technicien en radioprotection démontre des aptitudes à la conduite de personnel, il est admis à l'Ecole de radioprotection

de l'Institut Paul-Scherrer (PSI). Conjointement, il suit des cours internes et effectue des stages pratiques dans la centrale. Il approfondit les domaines suivants dans le cadre de 40 journées de formation :

- évaluation de la menace potentielle des sources de rayonnement
- objectifs de la radioprotection
- procédures d'exploitation relatives à la radioprotection
- planification de la sécurité en relation avec la radioprotection
- mesures/dispositions à prévoir en matière de radioprotection
- planification des tâches de radioprotection
- évaluation radiologique de l'exposition aux rayonnements
- optimisation de la radioprotection
- contrôle de la qualité
- conduite de personnel et de groupes de travail

En outre, une formation pratique lui est dispensée directement à la centrale. Dans ce cadre, il lui est demandé de s'occuper et d'accompagner de manière autonome un projet de radioprotection d'une certaine importance. La formation pratique est souvent complétée par un stage dans une installation tierce. La formation est sanctionnée par un examen officiel.

Examen professionnel

L'examen professionnel comprend une partie écrite, une partie orale et une partie pratique. Ces examens permettent au candidat



« Protéger le personnel des irradiations fait partie de notre quotidien. Cela nous confronte chaque jour à un nouveau défi. »

Patrick Freudemann, 1968

Apprentissage de dessinateur industriel, pratique professionnelle dans la construction de gabarits, formation de technicien ET en mécanique, études postgrades en économie d'entreprise. Entrée en 2000 à la centrale nucléaire de Gösgen comme postulant à la fonction d'agent de radioprotection. En 2001, formation d'agent de radioprotection, puis pratique professionnelle. En 2004, formation de technicien en radioprotection.

d'attester de ses connaissances et de ses aptitudes pratiques. Une commission est chargée de faire passer les examens oral et pratique. Cette commission comprend trois membres : un délégué de l'institut de formation ainsi que deux experts indépendants proposés par l'institut. Une fois l'examen réussi, le candidat reçoit le certificat attestant de sa spécialisation et la reconnaissance par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) de sa licence de technicien en radioprotection.

Afin de toujours rester au dernier niveau technique, même après l'obtention de son titre, l'agent de radioprotection est tenu de suivre régulièrement des cours spécifiques aux systèmes ainsi que des cours de formation complémentaire et de révision. Après avoir suivi une formation en cours d'emploi auprès d'une haute école spécialisée ou d'une école technique supérieure, s'il

dispose des aptitudes correspondantes, le technicien en radioprotection a la possibilité de se perfectionner et de devenir expert en radioprotection.

Informations supplémentaires sous:

www.energienucleaire.ch

info@energienucleaire.ch